

Département de la Drôme

**COMMUNE D'EYGALAYES**

26560 EYGALAYES

Tél : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai à 16 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni à la Mairie d'Eygalayes.

**Membres présents** : Georges ROMEO, Marie-Laure MEIRONE, Agnès ARMAND, Annie PASCAL.

**Membres absents excusés** : Jacqueline DOLLEGEAL qui a donné pouvoir à Georges ROMEO, Michel PASCAL, Kerouan LE ROUX.

**Autre présent** : Géraldine BARRERE, secrétaire de mairie

**Date de la convocation** : 11 mai 2017

**Secrétaire de séance** : Marie-Laure MEIRONE

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Décision modificative budgétaire
- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Demande de subvention pour l'installation d'un radar pédagogique
- Subvention Club Espérance 3
- Tarif cases columbarium et concessions funéraires
- Tarif bois affouage
- Travaux de voirie
- Questions diverses

**Début de Séance : 16H**

Georges Roméo revient sur les points traités lors de la dernière séance :

- Concernant le réglage des horaires de l'éclairage public, la date de l'intervention n'a pas été communiquée.
- L'inscription au concours « Villes et villages étoilés » a été effectuée.
- Les travaux de la rue des bergeries sont en cours et devraient s'achever fin de semaine prochaine.
- Le columbarium est en place.
- L'arrêt de bus situé au croisement de la route d'Eygalayes a fait l'objet d'un courrier du Département indiquant qu'il n'y avait pas de budget pour réaliser les travaux en 2017. Lors de la tournée cantonale, Georges Roméo a insisté auprès de M. Donzé qui s'engage à intervenir rapidement.
- Agnès Armand revient sur sa demande d'intervenir sur le chemin de Vinson pour préciser que les travaux à envisager seraient le curage du ravin. Georges Roméo informe qu'il a rencontré M. Mancip de l'ONF qui se rendait sur le site car il a été alerté par l'exploitant forestier que le chemin qu'il doit emprunter pour descendre le bois doit être restauré. En effet le terrain riverain sur lequel le passage pouvait se faire a été labouré. Agnès Armand pense que ce terrain appartient à Maximilien Girard.

## **Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal**

**Voté à l'unanimité**

### **Décision modificative budgétaire**

Georges Roméo indique que pour compléter les crédits prévus pour les travaux de la rue des bergeries, il est nécessaire de procéder à un virement de crédit. Se sont rajoutés la reprise du chemin communal devant la maison Gadina et la pose d'une canalisation en bas de la rue.

Il propose :

DI 2313 / 320 : Constructions – opération Projet maison Bonnet : – 6 000.00

DI 2128 / 270 : Agencements & aménagements - opération : rue des bergeries : + 6 000.00

**Voté à l'unanimité**

### **Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Georges Roméo informe que la ligne de trésorerie contractée en 2016 arrive à terme. Il n'y a eu aucun tirage ; de ce fait seul 0.20% de commission sont prélevés. Il propose de renouveler en 2017.

**Voté à l'unanimité**

### **Demande de subvention pour l'installation d'un radar pédagogique**

Georges Roméo informe que l'installation d'un radar pédagogique est éligible à une subvention départementale de 70 % sur l'enveloppe des amendes de police. Le devis s'élève à 3 049.74 € H.T. Il serait installé à l'entrée du village, avant le plateau traversant, courant 2018.

**Voté à l'unanimité**

### **Subvention Club Espérance 3**

Georges Roméo informe le conseil municipal de la demande de subvention du Club Espérance 3. Il indique que la présidente, Maryse Fémy réalisait ses photocopies au bureau de la communauté de communes, à Séderon mais que celle-ci n'étant plus depuis le 1<sup>er</sup> janvier, elle se demandait qui accepterait de lui prendre en charge ses tirages. Il aurait été possible de les faire à la mairie d'Eygalayes ; ce qui se serait substitué à la subvention annuelle mais c'est finalement la mairie de Séderon qui s'en chargera.

Le conseil municipal décide d'attribuer 80 € au Club Espérance 3, comme les années précédentes.

**Voté à l'unanimité**

### **Tarif cases columbarium et concessions funéraires**

Georges Roméo rappelle que les concessions perpétuelles ne se font plus et propose des concessions trentenaires avec les tarifs suivants :

Type de concession	Durée	Tarifs
Columbarium	30 ans	600 €
Tombeau 3 places	30 ans	1 500 €
Tombeau 6 places	30 ans	1 800 €
Caveau provisoire		Gratuit le 1 <sup>er</sup> mois, 20 € / mois à partir du 2 <sup>ème</sup> mois
Caveau provisoire (si demande de concession trentenaire)	30 ans	600 €
Concessions – terrain nu	30 ans	60 € le m <sup>2</sup>

La décision est soumise à réflexion et reportée à la prochaine séance.

### **Tarif bois affouage**

Georges Roméo informe que le bois a été coupé sur les parcelles d'affouage : 200 stères environ. Il précise que le bois sera de meilleure qualité que le précédent qui avait été arraché lors de la création de la piste forestière. David Martin, l'exploitant forestier livrera à domicile le bois coupé en 2 mètres. Il faudra préalablement faire des travaux de remise en état du chemin. Georges Roméo indique que le prix de revient du stère pour la mairie est de 41 € (prestataire et ONF). Il propose de fixer le même tarif pour les habitants qui souhaitent acquérir du bois. Ils sont priés de s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie.

### **Voté à l'unanimité**

### **Travaux de voirie**

Georges Roméo informe qu'il fait partie de la commission voirie de la communauté de communes. Il rappelle que les voies communales ont été transférées à la structure intercommunale. Le Département de la Drôme a attribué à Eygalayes une dotation voirie d'un montant de 12 097 € qu'elle peut reverser à la communauté de communes qui rajoute une participation de 4 000 € à partir de son enveloppe globale d'un montant de 500 000 € dont 80 000 € pour le Séderonnais. Les communes du Séderonnais bénéficient d'un reversement de la communauté de communes de 34 % pour chacune d'elles, et non 50 % comme proposés initialement.

Agnès Armand estime que la répartition devrait être faite en fonction du linéaire de voirie de chaque commune.

Georges Roméo soumet au conseil municipal la liste des voies qui nécessitent des travaux et indique qu'il faut procéder à un arbitrage. La ferme du Casage a sollicité la mairie plusieurs fois pour la route du Casage. Il y a la possibilité de combler les nids de poules ou de refaire la voie en totalité ; ce qui permet de plus y revenir pendant 10 ans, mais qui nécessite la totalité du budget voirie pendant 2 ans, soit 40 000 €. D'autres voies : La Saulce, Le Pré des Bruns, La Borie sont également en mauvais état. En 2015, le bureau d'étude avait fait l'estimation de travaux suivante :

- La Borie : 12 000 €
- La Saulce : 12 000 €
- Le Pré des Bruns : pas de chiffrage

Annie Pascal indique qu'il faut tenir compte que la ferme du Casage est le seul commerce contribuable

de la commune.

Marie-Laure Meirone pense qu'il est préférable d'attendre la fin des travaux de construction de la ferme du Casage car le passage des camions détériore la route.

Georges Roméo indique que la décision doit être prise aujourd'hui car la route du Casage devrait être faite avant l'été. Deux alternatives possibles en 2017 : la route du Casage de la ferme Girard jusqu'à la ferme du Casage ou le Pré des Bruns et La Borie.

Marie-Laure Meirone propose

- de réaliser en 2017 des travaux de voirie sur les voies :
  - n° 2 – La Borie
  - n° 3 – Le Pré des Bruns
- de réaliser en 2018 une première tranche de travaux sur la voie communale n° 4 – Route du Casage et en 2019 une deuxième tranche

L'ensemble du conseil municipal approuve cette proposition et Georges Roméo va négocier le rebouchage des trous sur la Route du Casage.

**Voté à l'unanimité**

### Questions diverses :

- ⇒ Georges Roméo aborde le sujet du fleurissement du village. Il propose d'acheter les fleurs et sollicite Marie-Laure Meirone et Annie Pascal pour s'occuper des plantations, avec d'autres bonnes volontés dans le village.
- ⇒ Georges Roméo informe que le programme de stérilisation des chats ne suffit pas à empêcher leur prolifération dans le village. Il propose de prendre un arrêté pour interdire le nourrissage des chats errants. D'autant qu'il y a depuis quelques jours 3 chiots sans maître dans le village. Il indique qu'il est possible de faire appel à la fourrière mais que cela à un coût : 80 € par déplacement, plus 50 € par animal. Annie Pascal souhaite être alertée dès qu'une chatte attend des petits. Elle propose de poser un grillage autour de son terrain.

Fin du conseil municipal : 17H30

### Intervention du public :

- Henri Delhomme revient sur les travaux de la route du Casage et indique que le sol est mou et qu'il faudrait limiter le tonnage des véhicules.

La secrétaire,

Marie-Laure Meirone